



## RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 938.1.2 DU CODE MUNICIPAL

---

Suite à l'adoption par l'Assemblée nationale des projets de Lois 122 et 155, la Municipalité de Verchère a adopté le règlement #541-2018 sur la gestion contractuelle. La Municipalité se donnant la possibilité d'accorder des contrats de gré à gré jusqu'à 101 100 \$ avec des règles déterminées au règlement.

Faire le tour

La Municipalité a profité de cette adoption pour vérifier les différentes politiques afin de s'assurer de la concordance avec ce nouveau règlement.

- *Adoption du règlement #540-2018 modifiant les règlements #278-98 et #479-2012 concernant la délégation de pouvoir de dépenses du directeur général. Seuil établi à 25 000\$.*
- *Adoption du règlement #539-2018 sur le contrôle et le suivi budgétaire.*
- *Annulation de la politique d'achat maintenant intégrée dans les règlements précédemment mentionnés.*

Pour 2018, considérant la mise en vigueur du règlement en octobre, aucun contrat de plus de 25 000 \$ ou contrat particulier n'a été accordé en 2018 suite à l'adoption du règlement #541-2018.

Rapport déposé au Conseil municipal le 14 janvier 2019.

Luc Forcier, g.m.a.

Directeur général et sec-très.